

Le CA s'est tenu le 20 juin matin à Montpellier. Les participants pour la plupart arrivés en avion de Paris ont été accueillis à l'entrée du centre par une dizaine de collègues de la section CGT INRA qui leur ont remis une lettre ouverte distribuée également à l'ensemble des personnels.

(Lire la lettre ouverte : <http://www.inra.cgt.fr/actions/conseil-administration/LO-SLMontp-auCA-200606.pdf>)

## Relations INRA CIRAD

Le gouvernement a annoncé depuis plus d'un an qu'il souhaitait un rapprochement des deux organismes. Il vient d'envoyer une lettre de mission (signée par les ministres de la recherche et de l'agriculture) afin que soit dégagée « *une stratégie commune entre l'INRA, le CIRAD et le CEMAGREF* ». L'objectif de ce rapprochement serait de « *conforter l'offre de compétence de la recherche française en agronomie et en gestion des ressources biologiques, notamment en direction des pays en développement et des pays émergents* ». Il est demandé aux dirigeants de l'INRA, du CIRAD et du CEMAGREF de « *proposer les évolutions de structures et d'organisation permettant de renforcer l'ensemble du potentiel de recherche Français dans ces domaines.* » Cette proposition devra être menée dans les 6 mois avec un point à mi parcours.

La direction de l'INRA et le président du CIRAD (invité au CA) ont donc annoncé qu'ils démarraient cette réflexion en affirmant qu'il s'agissait « *d'animer la science ensemble* », d'accroître la « *lisibilité internationale de la recherche française dans le domaine* », dans un contexte de « *concurrence internationale forte* » avec une volonté « *d'optimiser les moyens* ». Il a clairement été souligné que notre engagement dans ces pays pouvait se traduire par des parts de marché supplémentaires pour les entreprises françaises... Les directions des deux organismes ont voulu par avance rassurer les inquiétudes en affirmant qu'en aucun cas il n'était envisagé de « *fusion* » et que la « *question statutaire* » n'était pas à l'ordre du jour. Ce discours volontairement rassurant a été repris par les représentants des deux ministères chacun affirmant devant le CA qu'on avait « *besoin des deux organismes* ». La direction de l'INRA déclare qu'elle initie sa réflexion en prenant pour point de départ les projets existant (essentiellement mis en œuvre sur Montpellier) qui associent des personnels INRA et CIRAD au sein d'UMR communes. Dans ses projets avec le CIRAD, elle souhaite clarifier les 2 activités de « *production de connaissances* » et de « *développement* ». Enfin elle veut renforcer la coopération des deux organismes vis à vis des réponses aux appels d'offre (ANR, européens et internationaux).

Pour la CGT, on ne peut qu'être favorable à un objectif d'amélioration de la cohérence du dispositif de recherche publique et de renforcement de synergies entre laboratoires publics quand l'objectif reste scientifique. Mais, si tel est réellement l'objectif, pourquoi se restreindre au CIRAD et au CEMAGREF ? L'INRA ne doit-il pas aussi rechercher la cohérence et la synergie avec le CNRS, l'IRD et l'INSERM ? D'autant plus que la question du statut (le CIRAD est un EPIC), est un frein réel au travail commun, compte tenu de la contrainte d'autofinancement qui pèse sur les activités du CIRAD, qui n'existe pas aussi fortement dans les EPST. Clairement, malgré le discours actuel volontairement rassurant des ministères et des directions, la CGT redoute qu'on assiste à un premier pas vers une fusion. La durée donnée à cette réflexion laisse penser que seuls les appareils seront concernés et que contrairement à ce qui est affirmé « *la science* » ne sera prise ici que comme alibi. Comment imaginer qu'en 6 mois va être élaborée une stratégie scientifique commune associant les personnels des deux organismes ? La lettre de mission ne demande-t-elle pas des « *évolutions de structures et*

*d'organisation* » ? La CGT ne redoute pas la fusion par principe et conservatisme. Elle est favorable à un rapprochement étroit avec les collègues du CIRAD sur des bases scientifiques dans le cadre d'objectifs de service public. Mais pour réaliser cet objectif il faut en particulier avoir le courage de supprimer les contraintes budgétaires qui pèsent les équipes du CIRAD en transformant cet organisme en EPST. A l'inverse, l'alignement des deux organismes sur un moins disant de type EPIC, ne peut susciter qu'un refus combatif des personnels de l'INRA. La CGT restera très vigilante sur ce dossier.

Le représentant de la fédération CGT a souligné le côté choquant de voir afficher comme objectif essentiel la recherche de parts de marché pour des entreprises de l'agro-industrie alors que dans le même temps la faim et la malnutrition touchent un grand nombre de pays en voie de développement et que ce problème devrait être au centre des préoccupations du service public de recherche.

## **Contrat d'objectifs 2006-2009 entre l'Etat et l'Inra**

A maintes reprises dans le passé, la CGT-INRA a souligné l'absurdité de signer un contrat entre l'état et l'INRA dans la mesure où l'INRA organisme sous contrôle de l'état s'engage à réaliser des actions de recherches tandis que l'Etat ne s'engage pas à lui donner les moyens correspondants. C'est pour cette raison que le premier contrat d'objectifs entre l'INRA et l'Etat a été approuvé par la Direction Générale de l'époque sous la protection de la police.

L'option sous-jacente du contrat est une base de moyens humains « *stabilisés et constants* ». Après l'annonce de la suppression de 15.000 emplois de fonctionnaires et malgré les promesses de création d'emplois - dans quatre ans - cette hypothèse est-elle crédible ? Comment ignorer que la part de l'emploi précaire dans l'institut s'accroît très rapidement sous l'effet du financement par projet de la mise en place de l'ANR, et que cela n'est pas sans conséquence sur l'activité de l'INRA ?

**Premier objectif :** ancrer l'INRA dans sa mission d'établissement de recherche finalisée. Cette mission d'établissement de recherche finalisée ne doit pas empêcher l'INRA de contribuer à l'acquisition de nouvelles connaissances et à l'avancement des sciences. Pour remplir correctement ces deux types de missions indissociables, l'INRA doit disposer de moyens stables. Or il y a toutes les raisons de craindre que l'entreprise de précarisation des ressources et des emplois voulue par le gouvernement et appliquée par la direction de l'INRA sera poursuivie. Alors que se généralise le financement par projet et que l'attribution des moyens échappe de plus en plus à l'INRA, qui définit réellement les missions et les objectifs des laboratoires : l'INRA ou les appels d'offre ?

**Deuxième objectif :** Mobiliser les compétences de l'INRA autour de ses priorités scientifiques. Pour exister réellement l'INRA doit demeurer une entité structurée et non un agrégat de structures plus ou moins reliées entre elles seulement par des liens administratifs et financiers. La structuration de l'INRA en pôles régionaux plus ou moins indépendants voire concurrentiels risque de faire voler en éclats la cohérence scientifique nationale de l'institut. Quel poids pèseront les décisions d'orientations de recherche si les potentats locaux des pôles d'excellence multicarte n'attendent de l'INRA que le « gîte et le couvert » ?

Quel avenir pour les unités expérimentales ? Sous le vocable rassurant de « les adapter aux priorités scientifiques » se cache une politique qui a pour objectif d'en supprimer un grand nombre pour « simplifier le dispositif ». Cela conduit l'INRA, pour des raisons comptables, à se séparer d'outils précieux dans un contexte scientifique qui exige de plus en plus d'intégration et de transversalité sur des expérimentations complexes.

**Troisième objectif :** Renforcer le partenariat socio-économique de l'INRA et la mise au point d'innovation. Le syndicat CGT-INRA n'est pas opposé à ce que l'INRA renforce son partenariat économique et contribue aux innovations. Encore faut-il que l'INRA n'y perde ni son âme, ni ses prérogatives. L'INRA doit conserver son rôle dirigeant, ce qui est consubstantiellement antinomique avec les pôles de compétitivité. Ces pôles sont présidés par des entreprises ou des groupes d'entreprise de droit privé, qui disposent des crédits d'impôts et autres avantages fiscaux. L'INRA y sert d'alibi

scientifique, mais que gagne-t-il vraiment ? La plupart du temps l'INRA est amené à suivre des mouvements décidés ailleurs sur des critères qui n'ont rien à voir avec la science et le service public. Le contrat d'objectifs ne donne aucune garantie quant à la capacité de pilotage de l'INRA dans son partenariat

**Quatrième objectif :** Participer activement à l'adaptation du système français de recherche et d'innovation dans le champ de compétences de l'Institut. Le syndicat CGT-INRA ne s'oppose pas à la construction sur des bases scientifiques de convergences entre l'INRA, le CIRAD et le CEMAGREF. Pour les favoriser il faut donner aux partenaires des statuts équivalents de type EPST qui leur permettent d'échapper aux contraintes financières de l'autofinancement.

**Cinquième objectif :** Faire franchir une étape significative à la construction de l'espace européen de la recherche dans le domaine de compétences de l'INRA. Le contrat d'objectifs propose de mettre en œuvre des mesures contenues dans le projet de traité de constitution pour l'Europe (articles III-248 à III-255 dédié à l'Espace Européen de la Recherche, et charte du chercheur européen) que la CGT et la majorité des Français ont rejeté. Pour nous, le fait que des chercheurs d'entreprises multinationales comme BAYER, BASF ou UNILEVER, siègent aux côtés des scientifiques issus des universités et des organismes de recherches, pour « permettre aux entreprises d'exploiter les potentialités du marché intérieur, ouvrir les marchés publics nationaux, et éliminer les obstacles juridiques et fiscaux » (alinéa 2 article III-248) au sein du comité d'experts de la plateforme technologique « Plante pour le futur », illustre la conception mercantile qui prévaut actuellement à Bruxelles. Par ailleurs, le contrat d'objectifs annonce des mesures incitatives pour recruter des chercheurs sur le marché européen de l'emploi dans une vision de « guerre des cerveaux » au lieu de mesures incitatives d'ouverture pour aider les échanges entre collègues français et européens.

**Sixième objectif :** Développer les liens avec l'enseignement supérieur et participer à la construction des pôles régionaux. Nous avons déjà dit (troisième objectif) ce que nous pensions des pôles régionaux de compétitivité. Si nous sommes favorables aux liens forts entre l'INRA, les universités et les grandes écoles, ces liens doivent cependant respecter les rôles et les objectifs de chacun. Dans un contexte de disette généralisée pour l'enseignement supérieur, le lien enseignement-recherche est souvent pris comme prétexte pour combler les manques d'enseignants et de personnels IATOS. Le contrat d'objectifs ne donne aucune garantie permettant à l'INRA de définir ces associations selon des critères scientifiques et stratégiques ; à ce niveau les décisions sont presque toujours politiques. Les présidences de centres et les délégués régionaux doivent se soumettre aux rapports de force locaux et aux décisions de regroupement avec les présidences d'universités sans vraiment pouvoir s'y opposer.

**Septième objectif :** Développer les cadres d'un dialogue renouvelé entre la science et la société et ainsi renforcer la notoriété, améliorer l'image de l'Institut. Notre syndicat souhaite que soit approfondi le dialogue entre les organismes chargés d'améliorer les connaissances ou d'appliquer les sciences et la population. Le projet de contrat d'objectifs ne fait pas l'analyse des causes des faiblesses de l'INRA dans ce domaine et sa réactivité insuffisante sur les grandes questions surgies dans les dernières années (sécurité alimentaire, OGM, ...). L'INRA a-t-il pour mission la satisfaction de besoins collectifs ou est-il un outil cédé aux partenaires pour affronter la guerre économique ? L'intégration de laboratoires de l'INRA dans des pôles de compétitivité dédiés à la satisfaction d'intérêts mercantiles ne permettra de rendre lisible une politique dont l'objectif affirmé est d'être au service de la population.

**Huitième objectif :** Conforter les procédures de l'évaluation et leurs conséquences au service du pilotage de l'Institut dans le cadre de la refonte du dispositif national. En pilotant toujours plus l'évaluation de ses personnels, la direction de l'INRA entend « mettre en évolution », restructurer, voire fermer de manière massive nombre d'unités et d'en redéployer le personnel. Le nombre d'agents concernés risque donc d'exploser dans les années à venir (renouvellement de la classe « baby-boom »). Le contrat d'objectifs ne pose pas la question de l'indépendance et de la pertinence de l'évaluation ni ne donne d'assurance quant à la pérennité de ces moyens d'accompagnement des restructurations.

**Neuvième objectif :** renforcer l'attractivité de l'INRA par une politique des ressources humaines ambitieuse. Le contrat d'objectifs passe sous silence la nécessaire revalorisation des salaires. Il n'apporte aucune piste destinée à améliorer les conditions de travail. Il est symptomatique que la seule mesure

avancée par la direction est d'octroyer une prime aux membres de la hiérarchie de l'INRA (ISFIC= indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif).

**Dixième objectif : moderniser la gestion et simplifier l'administration de la recherche.** L'INRA a fait des efforts louables dans ce domaine au fil des ans. Mais la réduction progressive de la part du financement récurrent part rapport au financement contractuel voulue par la direction générale a dans le même temps très fortement aggravé la situation. Le contrat d'objectifs reprend des formulations incantatoires de la Direction Générale quant à la simplification de l'administration de la recherche mais ne donne aucune piste réellement efficace pour le faire. La mise en place désastreuse du système d'information centralisé et centralisateur S2I Finances nous incite à exiger de la Direction Générale qu'elle prenne véritablement la mesure de la situation pour les utilisateurs des laboratoires et pour les personnels chargés de la gestion. La sagesse voudrait qu'à minima la mise en application de S2I RH soit suspendue à la fin du dysfonctionnement de S2I Finances.

En conséquence, au CA du 20 juin 2006, la CGT INRA s'est une nouvelle fois, prononcée contre le contrat d'objectifs. Le texte a néanmoins été adopté avec 5 voix contre (2CGT-2CFDT-1SUD), 1 abstention (CFTC).

## **Budget : Décision Modificative N°2**

Il s'agissait d'une mesure technique qui conduit à une augmentation de 0.2% en crédits de paiements. Après avoir rappelé qu'elle avait voté contre le budget, la CGT-INRA s'est abstenue sur cette mesure technique.

## **Modification des statuts du GIE Labogena**

La CGT-INRA s'est prononcé contre la constitution par l'INRA d'un groupement de droit privé ayant liberté totale de recrutement sur statut de droit privé.

\*\*\* Lire notre déclaration argumentée au CTP du 16 juin 2006 intitulée « **les 10 bonnes raisons au moins de s'opposer au contrat d'objectifs** » : <http://www.inra.cgt.fr/actions/ctp/CTPjuin06-contrat-objectifs.pdf>

\*\*\* Lire aussi notre **déclaration liminaire à ce CTP** : <http://www.inra.cgt.fr/actions/ctp/ctp16juin-declaliminaire-cgt.pdf>

\*\*\* et Cf. notre message national du 20 juin 2006 à l'ensemble des personnels de l'INRA : **Cycle de vie des Unités : Chronique d'une mort annoncée** <http://www.inra.fr/intranet-cgt/actualites/messages/20juin06.htm>